

Image not found or type unknown



EMBAUCHE EN CDI EN VUE DE MON REEMPLACEMENT

Par **REDPOINT**, le **18/11/2011** à **15:07**

MON EMPLOYEUR A T'IL LE DROIT DURANT MES CONGES PAYES D'ENVISAGER MON
REEMPLACEMENT, JE PRECISE ... AUCUNE DECISION DE LICENCIEMENT, NI DE
RUPTURE CONVENTIONNELLE, CE DERNIER AYANT FAIT APPEL A POLE EMPLOI
POUR FUTUR CANDIDAT, UN POSTE EN CDI.

Par **P.M.**, le **18/11/2011** à **20:10**

Bonjour,

Je présume que vous-même êtes en CDI puisque vous parlez de licenciement ou de rupture conventionnelle...

Pour prévenir le futur, il serait important de conserver des preuves de cette offre d'emploi...